

PARTICIPEZ AU CONCOURS 2019-2020

LES TROPHÉES DE LA BIOÉCONOMIE



Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation récompense les projets de filières transformant les bioressources de façon innovante et durable !

Concours doté de 20 000 €



QU'EST-CE QUE LA BIOÉCONOMIE ?

La bioéconomie est l'ensemble des activités économiques fondées sur les bioressources, c'est-à-dire les matières organiques terrestres ou marines, végétales ou animales. Une économie basée sur du carbone renouvelable, de la production à la transformation, jusqu'à la valorisation des co-produits et des biodéchets, tout en visant la sécurité alimentaire.

Elle crée les conditions du passage d'une économie fondée sur les ressources fossiles à une économie fondée sur la biomasse.

BIOMASSE
AGRICOLE

BIOMASSE
FORESTIÈRE

BIOMASSE
MARINE
ET AQUACOLE

BIODÉCHETS



ALIMENTATION



MATÉRIAUX
BIOSOURCÉS



CHIMIE
BIOSOURCÉE



BIOÉNERGIE



À QUI S'ADRESSE LE CONCOURS ?

Aux structures qui valorisent des bioressources dans le but de créer de la valeur, en substituant du carbone fossile par du carbone renouvelable.

CRITÈRES À RESPECTER

- 🕒 **Valoriser des bioressources de façon durable en de nouveaux débouchés non alimentaires**, s'inscrivant dans l'une des 3 catégories suivantes : biomatériaux, chimie biosourcée, bioénergies.
- 🕒 S'inscrire dans une **démarche de filière : mise en relation de l'amont et de l'aval** (production, formulation, industrialisation, commercialisation), avec création de valeur à tous les niveaux de la chaîne.
- 🕒 Apporter une **solution biosourcée innovante**, aboutie (au moins sous la forme d'un prototype), récente (moins de 5 ans), **répondant à des attentes** du consommateur ou de l'industriel utilisateur.
- 🕒 **S'ancrer dans le territoire national** en contribuant à son aménagement et son dynamisme économique.

Focus sur les 2 lauréats nationaux de l'édition 2018-2019

Catégorie biomatériaux

CAVAC Biomatériaux
Valorisation
du chanvre en
matériaux pour
la construction

Catégorie bioénergies

SARL Eurek'Alias
Méthanisation agricole,
avec valorisation
du biogaz résiduel
en biométhane carburant

MODALITÉS PRATIQUES

Concours doté de 20 000 € par le Crédit Agricole

DU 22 FÉVRIER 2020 AU 1^{ER} MARS 2020



REMISE DES TROPHÉES

aux lauréats nationaux
pendant le salon
international de l'agriculture

DU 31 DÉCEMBRE 2019 AU 22 FÉVRIER 2020



SÉLECTION NATIONALE

parmi les lauréats régionaux
pour les 3 catégories :
biomatériaux, chimie
biosourcée et bioénergies

DU 15 OCTOBRE 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2019



SÉLECTION RÉGIONALE

d'un lauréat
par région

DU 03 JUIN 2019 AU 15 OCTOBRE 2019



DÉPÔT DES DOSSIERS

dans les directions régionales
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
(DRAAF ou DAAF)